SYNDICAT DE LA COPROPRIÉTÉ LUXXCITÉ

Réunion régulière des membres du Conseil d'administration du SDC Luxxcité 4 avril 2023

Résolution 2022-2023 007 - Politique pour la protection des renseignements personnels

Résolution adoptée précédemment à l'unanimité à la réunion régulière du comité exécutif du 14 mars 2023, libellée comme suit :

Afin de se conformer à la nouvelle loi sur la protection des renseignements personnels, Michel Forest propose, secondé par René Rheault d'accepter le document présenté par Michel Danis et intitulé 'Protection des renseignements personnels (édition janvier 2023)' (Voir annexe).

Sur la proposition de Éric Tardif, secondée par Véronique Papillon la Résolution est entérinée à l'unanimité par le Conseil d'administration.

Annexe à la RÉSOLUTION 2022-2023 007

Protection des renseignements personnels (édition janvier 2023)

Le droit au respect de la vie privée est garanti par l'article 3 du Code civil du Québec et la Charte des droits et libertés de la personne. Sa dimension informationnelle est juridiquement protégée par la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (LPRPSP).

En conformité avec cette Loi, le conseil d'administration a adopté la **Résolution no 2022-2023 007** désignant le président et le secrétaire comme personnes responsables de voir à l'application de la Loi sur la protection des informations personnelles des copropriétaires et locataires.

Documents légaux

Tous les documents légaux contenant des informations personnelles, tels les contrats d'achat et la documentation associée sont sous format papier et contenus dans un même cartable et conservés par le président.

Documents informatisés

Tous les documents informatisés associés au syndicat des copropriétés sont contenus dans un dossier séparé dans les dossiers des phases. Certains fichiers peuvent contenir des informations personnelles des copropriétaires.

Pour assurer la continuité en cas de problèmes techniques, toutes les informations sont sauvegardées dans le nuage.

Acheminement des courriels

Pour conserver l'anonymat dans la correspondance, lorsque les membres du conseil d'administration initient des courriels, alors les courriels qui sont à l'attention de plusieurs copropriétaires sont adressés à l'adresse courriel du syndicat avec copie invisible aux intéressés.

Demandes d'information

En conformité avec la Loi, si le syndicat reçoit des demandes pour des informations personnelles des copropriétaires ou locataires (ex : # de téléphone, adresse courriel, etc.) ceux-ci seront consultés avant de donner quelques réponses que ce soit.

Registre des documents confidentiels Le document en annexe intitulé « Registre des documents ou informations confidentiels » offre plus de détails sur la gestion de l'information pouvant être de nature personnelle et confidentielle.

Registre des documents ou informations confidentiels pour les copropriétaires ou locataires

(édition janvier 2023)

Documents Informations	Original conservé	Endroit entreposé	Copie distribuée	Date d'élimination
Nom, adresse, courriel, # téléphone, liste des contacts en cas d'urgence	Président	Format papier dans un cartable, format informatisé dans un nuage	Membres du CA	Lors de de changement de direction
Information en rapport avec les comptes bancaires des copropriétaires	Personne responsable tenue de livre	Format informatisé dans un nuage	Président et secrétaire	Lors d'un changement
Information en rapport avec le contrat d'assurance	Secrétaire	Format papier dans un cartable, format informatisé dans un nuage	Président	Lors du renouvellement
Formulaire TPZ-1029.MD.5 Crédit d'impôt	Personne responsable tenue de livre	Format papier dans une chemise, format informatisé dans un nuage	Président	Après 5 ans ou selon les besoins